

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 479

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel,  
Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir,  
M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu et M. Serville

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent article acte une baisse radicale des plafonds d'emplois. S'appuyant sur la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour ce faire, le Gouvernement nous propose ainsi de réduire les plafonds d'emplois autorisés de plus de 10 800 équivalents temps plein.

Principaux Ministères concernés : l'éducation nationale (- 3 266 ETP), l'armée (- 3 327 ETP), les finances publiques (- 1 472 ETP) mais aussi l'écologie (- 477 ETP).

Il est vrai que ces emplois n'étaient pas consommés à l'heure actuelle. Pour autant, en réduisant de manière aussi drastique les plafonds d'emplois, on réduit les marges de manœuvre pour embaucher dans le futur. Cela revient donc à contraindre nos politiques publiques dans leur développement. Les auteurs de l'amendement s'y opposent avec force.